

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-81

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 0

REÇU LE :

- 7 NOV. 2017

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-sept, le 23 OCTOBRE à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2017

Date d'affichage : 19/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (0).

Procuration (0)

La séance est ouverte à 20 H

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Eva BIETH est désignée pour remplir cette fonction.***

**Objet : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES
ORAGANISATIONS/INSTITUTIONS PRIVEES OU PUBLIQUES ET LES
PARTENAIRES PRIVILEGIES**

Monsieur le Maire explique que les différentes salles communales sont louées à diverses structures publiques et privées. Il propose que la grande salle de la salle polyvalente soit louée 300 euros par jour / soirée aux organismes publics et privés avec une caution de 1 000 euros.

Il propose que par exception, cette grande salle puisse être mise à disposition gratuitement aux partenaires privilégiés de la commune

Le Conseil APPROUVE A L'UNANANIMITE :

- le nouveau tarif de 300 euros par jour/soirée pour la location de la grande salle de la salle polyvalente aux organismes publics et privés, avec le dépôt d'une caution de 1 000 euros;
- d'autoriser le Maire à mettre à disposition gratuitement la grande salle aux partenaires privilégiés de la commune.

A Serres Sur Arget, le 30 octobre 2017

Le Maire,
Alain GARNIER



REÇU LE :

- 7 NOV. 2017

PREFECTURE FOIX



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 30/10/2017